

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2026 A 20 HEURES 30

Date de convocation : 12 Juin 2026

ORDRE DU JOUR :

I – Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 Juin 2026

II – Achat véhicule

III – Vente terrain communal

IV – Modification périmètre zones activités économiques (ZAE)

V – Questions et informations diverses

Présents : Mr ACHARD Eric, Maire. Mme DUFAUD Catherine, Mr RABETTE Laurent, Mme MANUBY Sarah, Mr ERAGNE Sébastien, Adjoints. Mr REPEZZA Pascal, Mr BREUIL Jean-François, Mme FORESTIER Marie-Claire, Mme RISSER Aurore, Mme PONCHON Lola, Mr BOUEIX Titouan, Mme CROUZEIX Christelle.

Absents excusés : Mme VEDRINE Marie-Pierre, Mr ROY Nicolas

Absent : Mr FLABA Mathieu

Présents : 12

Votants : 12

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 20 heures 33.

Monsieur ERAGNE Sébastien est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 3 JUIN 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II – ACHAT VEHICULE (2026/049)

Monsieur le Maire rappelle les conditions de location actuelles du véhicule Renault MASTER dont le contrat de location arrive à échéance le 6 Juillet 2026 et qui a été restitué le 11 Juin 2026, sans possibilité de rachat en fin de location :

- Montant des loyers : 504.45 €/mois x 60 mois : 30 267 €
- Prix véhicule neuf en 2021 : 28 105 € H.T.

D'où une solution qui n'est pas très avantageuse pour la collectivité.

Monsieur ACHARD Eric présente les deux devis concernant le remplacement du véhicule Renault MASTER :

- Renault USSEL :
 - . Location :
 - 1^{er} loyer 7 076.11 €
 - 60 loyers x 653.59 € : 39 215.40 €
 - Total : 46 291.51 €
 - Option achat final : 4 216.83 €
 - Total H.T. : 50 508.34 €
- . Achat : 42 168.26 € H.T.

- CHAUDAGNE AUTOMOBILE :	
. <u>Location</u> :	. <u>Achat</u> : 36 211.10 € H.T. + option garantie
60 loyers x 665.85 € : 39 951.00 €	7 ans ou 70 000 kms : 1 794.16 € H.T.
Option achat final : 4 336.94 €	Total : 38 005.27 € H.T.
Total H.T. : 44 287.94 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'achat du véhicule au garage CHAUDAGNE AUTOMOBILE moyennant le coût de 36 211.10 € H.T. avec option garantie 7 ans à 1 794.16 € H.T. soit un total de 38 005.27 € H.T.

III – VENTE TERRAIN COMMUNAL (2026/050)

Dans sa réunion du 22 Novembre 2025, le Conseil Municipal sortant a décidé de vendre à Monsieur Jean-Michel ZANCO deux parcelles de terrains communaux cadastrés section ZO 278p et ZO 265p pour une contenance totale de 20a 10ca moyennant le prix de 0.35 €/m² soit 703.50 € T.T.C.

Or, après bornage, il s'avère que la surface des terrains vendus diffère et il convient donc de réactualiser le prix de vente en fonction des nouvelles données fournies par le géomètre.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, décide de vendre à Monsieur Jean-Michel ZANCO, les terrains cadastrés section ZO 278p et ZO 265p (nouvellement renommés ZO n° 416 et ZO n° 419) pour une surface totale de 18a 27ca moyennant un coût de 0.35 €/m² soit 639.45 € avec 11 Voix Pour et 1 Voix Contre (Mr REPEZZA Pascal).

IV – MODIFICATION PÉRIMÈTRE ZONES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (ZAE) (2026/051)

Madame MANUBY Sarah indique qu'il a été nécessaire de revoir le périmètre des zones d'activités sur la commune de Messeix suite à l'intégration de la parcelle des Pins à Planchadelle au régime forestier.

Elle a appelé Monsieur AMBLARD à la Communauté de Communes le 13 Mai 2026 pour exclure cette parcelle du régime forestier. Lors de cet entretien, elle a aussi évoqué le cas des parcelles ZL 167, 67, 69, 68 appartenant à un particulier et qui ont été classées en ZAE par l'ancienne municipalité.

Monsieur AMBLARD était d'avis sur le fait de retirer des ZAE la parcelle de Planchadelle et les parcelles appartenant au particulier du fait qu'elles sont situées à proximité des habitations et à l'entrée du Bourg, ce qui risquait de créer des nuisances.

Il convient donc de prendre une nouvelle délibération pour exclure lesdites parcelles du périmètre des ZAE, suite à quoi, un nouveau zonage sera redéfini par les services de la Communauté de Communes.

Seules les parcelles de la Biscomtée resteront intégrées dans le périmètre des ZAE.

Où cet exposé, le Conseil Municipal donne son accord, pour exclure ces parcelles du périmètre des ZAE avec 11 Voix Pour et 1 Voix Contre (Mme CROUZEIX Christelle).

V – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1 – Panneaux chemins de randonnées :

Monsieur le Maire indique que 2 panneaux indiquant le départ de chemins de randonnées ont été livrés par le SMADC et devront être implantés vers le parking de la salle des fêtes de Bialon et vers le parking du plan d'eau du Béal des Roziers.

2 – Courrier de remerciements :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Mr REPEZZA Claude qui remercie le Maire et la Municipalité pour la remise à état initial du chauffage de son logement à Bogros .

3 – Service social du Département :

Madame MANUBY Sarah indique que les services sociaux du Département ont été reçus en Mairie la semaine dernière. Ces derniers ont manifesté leur souhait de reprendre des permanences dans les locaux de la PMI, l'ancienne municipalité les avait supprimées, ne voyant aucun intérêt à proposer de tels services à la population. Une permanence était alors ouverte à la population à la Maison France Services à Bourg-Lastic.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour réinstaurer ces permanences dans les locaux de la PMI, tout en évitant un chevauchement avec l'occupation par le RPE et ce dès le mois de Juillet 2026.

Le matériel leur appartenant qui avait été stocké au sous-sol de la Mairie leur sera restitué.

4 – Devis remplacement fenêtres Musée Ecole Rurale :

Monsieur RABETTE Laurent fait part du devis établi par l'entreprise LC MENUISERIE concernant le remplacement de 4 fenêtres au Musée de l'Ecole Rurale moyennant un coût de 5 067,44 € H.T. soit 6 080.93 € T.T.C.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, décide de confier ces travaux à LC Menuiserie.

5 – Contrat dératisation

Monsieur RABETTE Laurent indique qu'il a reçu un représentant de la Société HDA concernant l'intégration de bâtiments qui n'étaient pas prévus dans le contrat de dératisation. Les modalités seront transmises ultérieurement.

6 – Logo Messeix

Monsieur REPEZZA Pascal a été saisi d'une demande d'une personne qui souhaiterait que le Puits de la Mine soit intégré dans le logo de la Commune de Messeix, s'agissant de l'identité de notre patrimoine, qui avait été supprimée par l'ancienne équipe municipale.

Cette idée est approuvée par l'ensemble du Conseil Municipal.

7 – Abri Skate Park

Madame CROUZEIX Christelle fait part d'une demande des jeunes qui souhaitent la création d'un abri au Skate-Park de Messeix.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas prévu. Dans un premier temps, il est nécessaire d'installer une clôture afin d'éviter la circulation de véhicules sur le terrain. Il signale également que des élus se sont rendus sur les lieux pour essayer d'effacer les tags et fait remonter son mécontentement quant à l'incivilité dont font preuve certains utilisateurs du City Park.

8 – Désherbage cimetière

Madame CROUZEIX Christelle signale l'état de négligence de l'entretien du cimetière.

Monsieur ACHARD Eric lui demande si elle s'est rendue sur les lieux récemment car les agents municipaux ont procédé au désherbage récemment, opération rendue très compliquée du fait de l'interdiction d'utiliser des produits désherbants pourtant efficaces.

Monsieur le Maire rajoute que des devis ont été demandés pour le goudronnage des allées principales, auquel il conviendra de rajouter des canalisations pour évacuation des eaux, ainsi que la mise en herbe des autres allées.

9 – Club des Jeunes

Madame CROUZEIX Christelle demande si une date de rencontre est prévue avec le Club des Jeunes.

Monsieur ERAGNE Sébastien répond qu'il est en attente d'une réponse de la secrétaire du Club des Jeunes.

10 – Résidence les 3 Vallées

Monsieur le Maire indique qu'un logement va se libérer à la Résidence les 3 Vallées début Septembre portant ainsi le nombre de logements vacants à trois.

En complément de la publicité faite sur les réseaux sociaux, il conviendrait d'en parler autour de chacun afin de trouver de nouveaux locataires.

Monsieur le Maire rajoute que sur les 23 bénéficiaires autorisés à recevoir des repas à domicile, 6 seulement bénéficient de ce service à l'heure actuelle. Communication a été faite à la Maison de Santé, au CLIC, dans les pharmacies, des flyers sont disponibles en Mairie.

Madame CROUZEIX Christelle demande d'où provient cette baisse des effectifs.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit principalement des départs en maisons de retraite.

La séance est levée à 20 heures 50.

Le Maire

Eric ACHARD

Le secrétaire de séance

Sébastien ERAGNE